

LIASSE FISCALE 2008

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 7 & 9, Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILL Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9 Néant *

				Exercice N clos le. 31122008	N-1 31122007				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 670	4 271			
		Fonds commercial (I)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
			Constructions	AP	AQ				
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	49 782	10 552	39 230	16 077
			Autres immobilisations corporelles	AT	AU	742 595	287 780	454 814	502 586
Immobilisations en cours	AV	AW							
Avances et acomptes	AX	AY							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT						
	Autres participations	CU	CV	225 000	225 000				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	2 343 179	143 179	2 200 000	839 967		
	Autres titres immobilisés	BD	BE						
	Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	147 527		147 527	145 810			
TOTAL (II)		BJ	BK	3 518 754	452 182	3 066 572	1 508 710		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU	5 254 742	1 257 258	3 997 484	4 189 327	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 380		3 380	12 630		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	288 733	20 011	268 722	125 316	
		Autres créances (3)	BZ	CA	242 367		242 367	129 181	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	515 236		515 236	2 515 236	
Disponibilités		CF	CG	568 470		568 470	373 038		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	98 778		98 778	285 806		
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 971 706	1 277 269	5 694 437	7 630 534		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					108		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	10 490 460	1 729 451	8 761 009	9 139 352		
Renvois . (1) Dont droit au bail :			CP	2 343 179	(3) Part à plus d'un an :	CR	85 953		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :			Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000)	DA	1 600 000	1 600 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	160 000	160 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 664 770	3 665 445	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	357 809	1 319 325	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	6 782 579	6 744 770	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		108	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		108	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	630 317	856 334	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	114 949	53 711	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	687 458	732 903	
	Dettes fiscales et sociales	DY	312 390	608 564	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	39 491	14 911	
Autres dettes	EA	127 574			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	54 133	101 307	
TOTAL (IV)	EC	1 966 312	2 367 731		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED	12 118	26 744	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 761 009	9 139 352		
RENVOLS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 851 363	2 314 020		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	630 317	856 334		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 730 927	FB	3 518 087	FC	6 249 014	10 150 716	
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF			
		FG	7 571	FH		FI	7 571	26 314	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 738 498	FK	3 518 087	FL	6 256 585	10 177 030	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	634 880	1 058 332	
	Autres produits (1) (11)					FQ	435	728	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	6 891 900	11 236 090
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 915 201	5 397 858	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(369 680)	(239 985)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	17 369	18 535	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	931 339	1 517 833	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	172 221	177 473	
	Salaires et traitements*					FY	1 022 883	939 279	
	Charges sociales (10)					FZ	388 627	357 452	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	95 659	99 652
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 187 032	613 915
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	387	3 700	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	7 361 038	8 885 714	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(469 138)	2 350 376	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	103 213	39 074	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	122 393	213 835	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	900 108	2 911	
	Différences positives de change					GN	30 190	35 080	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 155 904	290 899	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	143 179	875 108	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	75 283	38 173	
	Différences négatives de change					GS	32 257	28 384	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	250 719	941 665	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	905 185	(650 765)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	436 047	1 699 611	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – <http://www.sage.fr>

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 750	64 543	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	32 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		650 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	47 750	714 543	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	965	375 467	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	18 210	507	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	19 175	375 974	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	28 575	338 570	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	106 813	718 856	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	8 095 555	12 241 533	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 737 746	10 922 208	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	357 809	1 319 325	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier * - Crédit - bail immobilier	HP			
		HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	103 213	39 074	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	68 140	66 195	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 700	8 064	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Amendes et pénalités		965		
	Valeur comptable des éléments d'actif mis au rebut		1 645		
	Valeur comptable des éléments d'actif cédés		16 565		
	Autres produits exceptionnels			15 750	
	Produits des cessions des éléments d'actif immo corpor			32 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/>		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	10 670	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements, et aménagements des constructions*		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	60 998	KT		KU	28 200		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	564 839	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	103 699	KZ		LA	43 000		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	104 036	LC		LD	13 780		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	833 572	LO		LP	84 980		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	1 714 967	8V		8W	853 213			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	145 810	1U		1V	1 717			
TOTAL IV					1Q	1 860 777	1R		1S	854 930			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 705 019	ØH		ØJ	939 910			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
						1		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	10 670	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	39 416	MK	49 782	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	564 839	MO		
		Matériel de transport			IV		MP	76 175	MQ	70 524	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	10 584	MT	107 232	MU		
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	126 175	NH	792 377	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	2 568 179	ØZ		
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	147 527	2G		
	TOTAL IV				13		NJ		NK	2 715 707	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	126 175	ØL	3 518 754	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sage France - http://www.sage.fr

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31122008

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	6 399	PF	4 271	PG	0	PH	10 670
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	44 921	QA	4 056	QB	38 424	QC	10 552
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	134 115	QE	56 027	QF	0	QG	190 142
	Matériel de transport	QH	72 595	QI	16 071	QJ	60 602	QK	28 064
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	63 278	QM	15 235	QN	8 939	QO	69 574
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	314 909	QV	91 388	QW	107 965	QX	298 333
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	321 309	ØP	95 659	ØQ	107 965	ØR	309 003

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations Total IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY							
			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	108 4U	108 4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	108 TV	108 TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	875 000 9V	143 179 9W	875 000 9X	143 179 9Y
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	695 735 6P	1 187 032 6R	625 509 6S	1 257 258 6T
	Sur comptes clients	6T	26 682 6U	6V	6 670 6W	20 011 6X
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	25 000 6Y	6Z	25 000 7A	
	TOTAL III	7B	1 622 417 TY	1 330 212 TZ	1 532 180 UA	1 420 449 UB
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 622 525 UB	1 330 212 UC	1 532 288 UD	1 420 449 UE
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	1 187 032 UF	632 180 UG			
	UG	143 179 UH	900 108 UI			
	UI					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France – http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	2 343 179	UM	2 343 179	UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	147 527	UV		UW	147 527
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	24 134			24 134	
	Autres créances clients	UX	264 600	264 600			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 156	5 156			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	173 734	111 915	61 819	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	62 312	62 312		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 165	1 165			
	Charges constatées d'avance	VS	98 778	98 778			
	TOTAUX		VT	3 120 586	VU	2 887 106	VV
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	630 317	630 317			
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	687 458	687 458			
Personnel et comptes rattachés		8C	127 390	127 390			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	172 789	172 789			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	306	306			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11 905	11 905			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	39 491	39 491			
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	127 574	127 574			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	54 133	54 133			
TOTAUX		VY	1 851 363	VZ	1 851 363		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122008		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés / de son conjoint	moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WA 357 809	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				WC	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				WD	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *				WE	
	Amendes et pénalités (nature :				WF 3 903	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				WG 6 274	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI				L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou de 16,5% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / - imposées au taux de 0%			18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme / - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
				ZO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW		
				Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro M8		
				TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) / - imposées au taux de 0 % / - imposées au taux de 16,5 % / - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures / - imputées sur les déficits antérieurs			WV		
		Autres plus-values imposées au taux de 16,5%		WH		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WP		
		Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations)		WW		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				XB	
	Majoration d'amortissement*				16	
	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté art 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexies A)	L5
	Pôle de compétitivité (art 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art 44 sexies A)	K3	/Une franchise Corse (art 44 decies)	OT
Zone franche urbaine (art 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	IF			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)				ZI		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) / déficit (II moins I)				XI 449 209		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				XJ		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN 449 209		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 203:

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		66 976
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour perte de change	8X		8Y 108
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
titres de participation	9D		9E 75 000
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Effort construction	9K	4 324	9L 4 054
Organic	9M	10 131	9N 15 470
Différence de conversion - actif	9P	108	9R
différence de conversion passif	9S	12 118	9T 26 744
	YN	26 681	YO 121 376
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			
		↓ Ligne WI	↓ Ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL Néant *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 319 325
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	ØE	
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØF	1 319 325
TOTAL I			
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	ZB	
	- Réserve légale	ZD	999 325
	- Autres réserves	ZE	320 000
	Dividendes	ZF	
	Autres répartitions	ZG	
Report à nouveau	ZH		
TOTAL II			
1 319 325			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance	YT	87 823 178 125	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	261 609 473 658	
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	576 34 562	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	111 884 146 856	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	2 114 9 326	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	467 333 675 307	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	931 339 1 517 833
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*	YW	46 407 59 503
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		9Z	125 814 117 970	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	172 221 177 473	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	531 537 755 380	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	290 353 203 616	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *	ØB	960 965	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : Résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL	
		Plus-values à 16,5% JM	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO	
		Plus-values à 16,5% JP	Imputations JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N°SIRET de la société mère JJ
	- numéro de centre de gestion agréé* XP			
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text"/> handicapés : <input type="text"/>)		YP	30 29	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	% %	
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration		Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1. ZR <input type="checkbox"/> 1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	Matériel industr	33 695	32 703		992
	2	Matériel industr	5 722	5 722		
	3	Matériel de tran	76 175	60 602		15 574
	4	Matériel inform	9 830	8 411		1 419
	5	Matériel et mob	754	528		226
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 16,5% (1)
				16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1	3 000	2 008	2 008			
	2						
	3	29 000	13 426	13 426			
	4		(1 419)	(1 419)			
	5		(226)	(226)			
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫			13 790				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 16,5% ⑭							

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ③ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ④ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
		À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés : - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant *

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL

Exercice ouvert le : 01012008

et clos le : 31122008

Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	B2	6 249 014
Production vendue - Biens	A5	
Production vendue - Services	A7	7 571
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	435
Transferts de charges de personnels et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	
TOTAL A	I5	6 257 021

II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	3 915 201
Variation de stock (marchandises)*	C2	(369 680)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	17 369
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	659 870
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	387
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	4 223 146

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**TOTAL A - TOTAL B** D2 2 033 875

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



Néant *

EXERCICE CI. OS LE 31122008

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9, Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	320000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 70 Nb de parts ou actions 224000

Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique GORAL Prénom(s) ALICE

Nom marital ZENNOU % de détention 12 Nb de parts ou actions 387200

Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays FR

Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT

Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

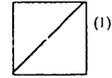
EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122008

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 6 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 7 & 9, Route des Champs Fourgons

CODE POSTAL 92230 VILLE GENNEVILLIERS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5 1

Forme juridique SAS Dénomination DEPOT BINGO

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 1 1 2 7 2 5 4 % de détention 15

Adresse : N° 2 Voie Avenue des Morillons - ZI des Doucettes

Code Postal 95140 Commune GARGES LES GONESSES Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiée par la loi n° 2004-80 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Sage France - http://www.sage.fr

Exercice ouvert le 01012008 et clos le 31122008 Régime simplifié d'imposition ou réel normal (cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SIMO INTERNATIONAL
7 & 9, Route des Champs Fourgons

Identification du destinataire

92230 GENNEVILLIERS France

9210501 Insp., IFU	313492 N° dossier	33169266500069 N° Siret
-----------------------	----------------------	----------------------------

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale)

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ①	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	411 089	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033 B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% ②		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n°2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) ③			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5% ④		Autres plus-values imposables au taux de 16,5% ⑤		Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ⑥	Plus-values exonérées art. 238 quinquies ⑦

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Zones franches urbaines

Zones franche Corse Pôle de compétitivité Sociétés d'investissements immobiliers cotées Autres dispositifs ⑧

Bénéfice ou déficit exonéré ⑨ (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

D IMPUTATIONS (cf. page 4) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n°2066

3. Crédits d'impôts et imputations

Crédit d'impôt en faveur de la recherche <input type="text"/>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants <input type="text"/>	Crédit d'impôt famille <input type="text"/>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat 18 770	Crédit d'impôt pour investissement en Corse <input type="text"/>	Autres imputations <input type="text"/>

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- du comptable et/ou du conseil *
n° d'agrément du CGA

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables ou de l'association de gestion et de la comptabilité**

À GENNEVILLIERS, le 22042009

Signature et qualité du déclarant M COHEN YANNE RESP. COMPTABLE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice **SIMO INTERNATIONAL** (À ne remplir que sur les exemplaires « en continu ») 31122008

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
BMW	M GORAL PRESIDENT DU DIRECTOIRE	P			
TOYOTA	Mise à la disposition du person	P			

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2008 montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15% (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 *Abis*).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5%	<input type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

Sage France - http://www.sage.fr

SOCIETE DU MARCHE LIBRE

WWW.MARCHELIBRE.COM

CE DOCUMENT EST ISSU DE LA BASE DE DONNEES
DE LA SOCIETE DU MARCHE LIBRE :
www.marchelibre.com